



Avis d'Appel d'Offre National Ouvert N° 008/AONO.IC-KR/CIPM/2026 du 2.4.2026
Maître d'Ouvrage : Maire de la commune de KOUSSERI
CPM : Commission Interne de Passation des Marchés Publics de KOUSSERI
Exercice budgétaire : 2026

Objet de l'Appel d'Offres : Acquisition et pose d'une source d'énergie à panneaux solaires pour le Centre de Santé Intégré de Hilé-haoussa dans la Commune de Kousseri, Département de Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public du MINEE de l'exercice 2026, le Maire de la commune de KOUSSERI, Autorité contractante lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'Acquisition et pose d'une source d'énergie à panneaux solaires pour le Centre de Santé Intégré de Hilé-haoussa dans la Commune de Kousseri, Département de Logone et Chari, Région de l'Extrême-nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes :

- L'achat des équipements solaires ;
- Les accessoires d'installation ;
- Electricité
- Divers.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont subdivisés en un seul lot.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Quinze Millions (15 000 000) FCFA**.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets d'énergies renouvelables. La participation sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEE de l'exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire :

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour ce dossier d'appel d'offres est hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO et dont le montant s'élève à trois cent mille (300 000) francs CFA; il est au plus égal à 2% du

coût provisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

La caution de soumission doit être accompagnée du reçu d'égal montant délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC).

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au Secrétariat Général de la commune de KOUSSERI, téléphone, dès publication du présent avis.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au Secrétariat Général de la commune de KOUSSERI, téléphone, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de Cinquante mille (50 000) Francs CFA, payable à la Recette Municipale de KOUSSERI.

12. Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Secrétariat Général de la commune de KOUSSERI au plus tard le **26 MARS 2026** dès réception des offres à 13 heures et devra porter la mention :

Avis d'Appel d'Offre National Ouvert N° **MAO/IC-KRI/CIPM/2026** du **24 FEV 2026**

Maitre d'Ouvrage : Maire de la commune de KOUSSERI

CPM : Commission Interne de Passation des Marchés Publics de KOUSSERI

Exercice budgétaire : 2026

Objet de l'Appel d'Offres : Acquisition et pose d'une source d'énergie à panneaux solaires pour le Centre de Santé Intégré de Hillé-haoussa dans la Commune de Kousseri, Département de Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord
"An'ouvir qu'enséancedépouillement"

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Seront irrecevables :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministère en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **26 MARS 2026** à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de KOUSSERI, dans la salle de réunion de la commune de KOUSSERI.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de l'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de

l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.
L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

15.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

15.2. Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la représentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie.

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 60 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la commune de KOUSSERI, téléphone

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONACA au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appeler) aux numéros : (+237) 673205725 et 699370748, l'ARMP au numéro 222016696 ou le MO au numéro 655999277

Copies:

- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMAP/LC (pour information)
- PRESIDENT CIPM/LC (pour information)
- AFFICHAGE
- CHRONOS/ARCHIVES

KOUSSERI, le 24 FEV 2026

Le Maire,

(Autorité Contractante)



Iseini Nankadre

Maire de la Commune de Kousseri